

## L'assurance vie Groupama Modulation

Le fonds en euros, pour préserver une part de sécurité. Les versements que vous effectuez sur le fonds en euros de votre contrat d'assurance vie Groupama Modulation sont investis dans l'actif général de Groupama Gan Vie. Ils bénéficient d'un taux de rendement garanti annuellement. Pour 2025, il s'établit à :

- Taux minimum<sup>(\*)</sup> : 2,00% pour 2025 pour le fonds en euros en gestion libre ou 2,80% pour le fonds en euros en gestion libre si la part en unités de comptes sur le contrat est supérieure à 30%,
- Taux maximum possible avec le dispositif de bonus 2025 : **3,50% pour le fonds euros en gestion déléguée**,
- Le taux moyen de rendement de Groupama Modulation s'établit à 2,57% pour 2025 (moyenne des différents taux de participation aux bénéfices sur le contrat).

Grâce au dispositif de bonus sur versements Gestion Déléguée, **le taux de rendement maximum du fonds en euros des contrats d'assurance vie multisupports pour 2025 a atteint 4,00 %** (participation aux bénéfices 2025 + Bonus 2025<sup>(\*\*)</sup>). Le Bonus 2025 est attribué (sous réserve du respect de certains critères) en complément du taux de participation aux bénéfices distribué sur le fonds en euros au 31 décembre 2025, net de frais de gestion.

Les taux sont exprimés net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Exemple de taux de rendement pour votre contrat d'assurance vie multisupports

En gestion déléguée, votre taux de participation aux bénéfices (PB) peut se composer de 2 manières :

- Pour tous les clients :  
**Taux de référence 2025 de 2,00% + bonus de PB 2025 de 1,50% = 3,50%.**
- Si vous avez bénéficié de l'opération bonus de 2,00%<sup>(\*\*)</sup> :  
**Taux de référence 2025 de 2,00% + bonus de PB 2025 de 2,00% = 4,00%.**

En gestion libre :

- Si vous avez investi **30% et plus**<sup>(\*\*\*)</sup> de votre épargne sur des unités de compte :  
**Taux de référence 2025 de 2,00% + Bonus de PB 2025 de 0,80% = 2,80%**
- Si vous avez investi **moins de 30%**<sup>(\*\*\*)</sup> de votre épargne sur des unités de compte :  
**Taux de référence 2025 de 2,00% (pas de bonus)**

*Les contrats mono-support retraite bénéficient d'un taux net de participation aux bénéfices de 1,80%.*

*(\*) Rendement 2025 = (Participation aux bénéfices 2025 + bonus 2025). Les bonus sont attribués en complément du taux de participation aux bénéfices distribué sur le fonds en euros au 31 décembre 2025, net de frais de gestion du contrat, hors coût éventuel de la garantie plancher et avant prélèvements sociaux, sous réserve du respect des critères d'application du bonus 2025 à cette même date.*

*(\*\*) Offre Bonus 2 % : Du 01/01/2025 au 30/04/2025, pour toute souscription ou versement complémentaire sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, un bonus de 2,00 % a été attribué sur la part de votre versement investie dans le fonds en euros en gestion déléguée (hors profil Tranquillité Durable) pendant la période de l'offre. Ce bonus s'applique au prorata temporis, à compter de la date de versement dans le cadre de l'offre et jusqu'au 31 décembre 2025 inclus. En 2025, le taux de PB de référence étant de 2,00 %, le client bénéficie sur la part investie en fonds euros en gestion déléguée (hors profil Tranquillité Durable) d'un taux de 4,00 % (2,00 % + 2,00 % Bonus). Ce bonus est non cumulable avec le Bonus GD sur le stock (distinction des deux compartiments). Il est calculé au prorata temporis et vient s'ajouter au taux de référence.*

*(\*\*\*) La part UC est vue au niveau du contrat (sur l'ensemble des modes de gestion)*